

COMMUNE DE CINQUEUX

*Compte rendu de la séance
du Conseil Municipal
du 11 Juillet 2012*

L'an deux mil douze, le onze juillet à dix neuf heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Bernard FRICKER, Maire.

Etaient présents : MM. Bernard FRICKER, Raymond LELEU, Marcel NOWINSKI, Didier BACOT, Mme Martine BONTEMPS, MM. Thierry FAGARD, Yves LE GRANVALET, Bernard VANDENBERGHE, Mme Roselyne GOËNSE, MM. Bernard LESSERTISSEUR, Daniel PATROLIN, et Mme Maryvonne LAVAIRE.

Etaient excusés avec pouvoir : Mme Thérèse DELHAYE (pouvoir à M. Bernard FRICKER) M. Jacky DELFOSSE (pouvoir à M. Bernard LESSERTISSEUR) et M. René LAVAIRE (pouvoir à Mme Maryvonne LAVAIRE).

Absents : M. Thierry DENEUVE, Gérald TACHENON.

Secrétaire de séance : M. Thierry FAGARD.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance et demande l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- En point 9 : Acquisition de terrains lieu-dit "les Rauloirs" et emprise trottoirs
- En point 10 : Echange de parcelles

Adopté à l'unanimité.

1 - Désignation du Maître d'œuvre pour la 2^{ème} tranche du Pôle Enfance.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil les handicaps administratifs et techniques subis pour ce dossier, le marché qu'il a fallu déclarer nul et qu'il faut maintenant recommencer.

Après renseignements pris auprès de l'Union des Maires de l'Oise et Madame la Trésorière Municipale, le marché étant inférieur à 90.000€ et que selon la procédure adaptée trois consultations de maître d'œuvre suffisent.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que sur cinq architectes consultés, trois ont répondu :

- Monsieur Reynald HOUZE de Ully St Georges (Oise)
Honoraires : 8% du montant des travaux, forfaitisé à 32.000€/HT.
- Monsieur Fabrice AMBROISE de Beauvais (Oise)
Honoraires : 9,50% du montant des travaux, forfaitisé à 40.000€/HT.
- Cabinet SELARL3R Architecture de Beauvais (Oise)
Honoraires : 9% du montant des travaux, forfait provisoire de 40.500€/HT.

Monsieur le Maire ajoute que sur ces trois offres, seul Monsieur HOUZE a présenté une esquisse (distribuée aux membres du conseil) qui correspond aux attentes.

Monsieur LELEU s'étonne, en tant que premier adjoint, ne pas être informé du dossier.

Monsieur le Maire lui répond que le groupe de travail projets et grands travaux s'est réuni et a étudié les propositions avant de les présenter au conseil.

Monsieur PATROLIN fait alors un résumé de cette réunion.

Monsieur NOWINSKI rappelle qu'il faut définir les besoins avant de choisir.

Monsieur le maire lui répond que toutes les précautions ont été prises.

Un large débat s'engage sur les plans présentés.

Monsieur LE GRANVALET rappelle que le point à l'ordre du jour est le choix du maître d'œuvre et non pas les plans.

Sur propositions de Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (MM. LESSERTISSEUR, LELEU, NOWINSKI et Mme LAVAIRE s'abstiennent) choisit Monsieur Reynald HOUZE de Ully St Georges comme maître d'œuvre pour la 2^{ème} tranche du pôle enfance (sous réserve qu'il soit vérifié que celui-ci respecte bien les règles de déontologie propres à la profession) et autorise le maire ou son représentant à signer les documents nécessaires.

2 -Autorisation donné au Maire de déposer un permis de construire –Périscolaire et Cantine.

Après un large débat, il est décidé de reporter ce point à une séance ultérieure, après présentation du projet par le groupe de travail en réunion de travail.

3 -Décisions modificatives et régularisations sur les budgets Commune et Assainissement.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BONTEMPS qui explique que suite à la circulaire préfectorale demandant de faire un recensement détaillé des emprunts contractés par la commune Les comptes de gestion et administratifs ont été vérifiés sur le capital et les intérêts, par la trésorerie municipale.

De mauvaises imputations d'écriture relatives aux deux budgets, commune et assainissement ont été constatées sur les comptes capital (1641) et intérêts (661) pour les années 1996-1998-1999-2000-2003 et 2006, malgré des comptes en concordance, votés dans les années antérieures.

Monsieur LELEU s'interroge sur le fait que la Trésorerie n'ai pas pu voir ceci avant.

Madame BONTEMPS lui répond que les personnes actuellement en poste à la Trésorerie ne sont peut-être pas les mêmes qu'en 1996, etc... et que si elle fait ces écritures de régularisation c'est au profit des mandatures futures.

Il s'avère nécessaire de régulariser ces écritures dans les deux budgets afin de ne pas mettre en difficulté les mandatures qui suivront avec la trésorerie pour les dernières échéances de prêt.

Afin d'effectuer ces nouvelles écritures, il est demandé l'ouverture de lignes budgétaires pour régularisation.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité, décide de procéder aux modifications suivantes :

- Pour le budget Commune
Fonctionnement

| Dépenses | | Recettes | |
|---------------------------|-----------|-------------------------|-----------|
| Chapitre 66 Article 6611 | 669,00€ | Chapitre 75 Article 758 | 2.594,00€ |
| Chapitre 66 Article 668 | 20,00€ | | |
| Chapitre 11 Article 60632 | 1.905,00€ | Pour équilibrer | |

Investissement

| Dépenses | | Recettes | |
|--------------------------|-----------|--------------------------|------------|
| Chapitre 16 Article 1641 | 2.594,00€ | Chapitre 16 Article 1641 | 11.068,00€ |
| Chapitre 23 Article 2313 | 8.474,00€ | Pour équilibrer | |

- Pour le budget Assainissement
Fonctionnement

| Dépenses | |
|--------------------------|--------------------|
| Chapitre 66 Article 6611 | 5.402,85€ |
| Chapitre 66 Article 668 | 4.975,95€ |
| | Et pour équilibrer |
| Chapitre 11 Article 6068 | - 2.663,80€ |
| Chapitre 11 Article 6231 | -7.715,00€ |

Investissement

| Dépenses | | Recettes | |
|--------------------------|-----------|--------------------------|-----------|
| Chapitre 16 Article 1641 | 7.811,00€ | Chapitre 16 Article 1641 | 7.811,00€ |

Monsieur le Maire remercie Madame BONTEMPS pour son travail en collaboration avec Mme SANANIKONE et M. PLET de la trésorerie de Liancourt.

4 -Décision modificative - Pénalité de retard ASFB.

Pour faire suite à la décision prise sur ce point lors de la séance du conseil municipal du 22 juin dernier, Monsieur le Maire donne la parole à Madame Bontemps qui explique qu'il s'agit là encore d'un jeu d'écriture pour un montant de 1.794,00€. (300,00€/jour x 5 = 1.500,00€ + TVA 19,60%)

Sur proposition de Monsieur le Maire après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de procéder à la modification suivante :

| Dépenses | | Recettes | |
|--------------------------|---------------|--------------------------|-----------|
| Chapitre 67 Article 6711 | 1.794,00€,00€ | Chapitre 77 Article 7711 | 1.794,00€ |

5 -Pénalités de retard - Bricauust.

Monsieur le Maire informe que M. MATIAS, Architecte, a enfin fourni le dossier de décompte des pénalités de retard pour l'entreprise Bricauust, pour les travaux de réhabilitation du " Clos Moreau" - Les pénalités prévues au Cahier des Clauses Administratives se montent à 200,00€ HT/jours x 68 jours soit 13.600,00€ HT (16.265,60€ TTC).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, vu le retard accumulé, d'appliquer à l'entreprise Bricauust, conformément à l'article 4.4 du CCA, les pénalités de retard d'un montant de 16.265,60€ TTC.

Monsieur VANDENBERGHE demande si l'entreprise Bricauust bénéficie d'un recours. Il lui est répondu que oui.

6 -Avenant Bricauust.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de l'avenant n°4 concernant le bilan des ouvrages en plus et moins en fin de chantier pour la réhabilitation de l'immeuble "Le Clos Moreau".

- Commerce 3, plancher haut poutre métallique : + 8.492€ TTC
- Dallage au dessus de la cave de l'immeuble :..... - 11.842,67€TTC
- Travaux sur pignon côté place : + 4.461,76€ TTC

Montant de l'avenant 868,74€ HT soit..... 1.039,01€TTC Solde en la faveur de Bricauust.

Il est rappelé le montant initial du marché : 166.522,92€TTC
 Avenant 1 : 12.890,37€TTC
 Avenant 2 : 3.529,20€TTC
 Avenant 3 : 9.203,02€TTC
 Avenant 4 : 1.039,01€TTC

Nouveau montant total du Marché 193.184,51€TTC, soit +26.661,60€TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (M. NOWINSKI s'abstient), autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant présenté par l'entreprise Bricauust.

7 - Autorisation donnée au Maire d'encaisser les chèques au nom de la commune pour le Repas Républicain.

Monsieur le Maire rappelle que le repas républicain du 14 juillet 2012 à midi est maintenu.

Il propose de fixer les tarifs de participation à 16 euros pour les adultes et 10 euros pour les enfants de moins de 12 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à encaisser au nom de la commune, les chèques établis à l'ordre du trésor public pour la participation au repas républicain et fixe les tarifs à 16 euros par adulte et 10 euros par enfant d'âge inférieur ou égal à 12 ans.

Monsieur le maire tient à remercier la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte pour le prêt de la sono.

8 - Revalorisation des tarifs de la cantine.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BACOT qui explique qu'après avis de la Fédération des Familles Rurales (organisme en charge du périscolaire et de la cantine sur notre commune) et de l'Association des Parents d'élèves de Cinqueux, qu'une augmentation des tarifs cantine est nécessaire.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après un large débat et pour s'aligner sur les communes environnantes, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter les tarifs de la cantine, à partir de septembre 2012 de la façon suivante pour le repas et la garde du midi :

- Cinquatiens : 4,70€
- Extérieurs : 5,20€

9 - Acquisitions de terrains lieu-dit "Les Rauloirs" et diverses emprises de trottoirs.

Acquisition de Parcelles.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur VANDENBERGHE qui rappelle que pour le passage du réseau assainissement il est nécessaire d'acquérir les parcelles traversées. Il informe que suite à l'évaluation faite par les services des domaines, cinq propriétaires sur dix ont répondu favorablement à l'offre.

Il donne aux membres du conseil la liste des parcelles cadastrées section D, lieu dit "Les Rauloires" que la commune peut acquérir, par acte administratif :

| Propriétaire | N° de parcelle | Surface en m² | Prix/m2 | Total en € |
|----------------------------|-----------------------|---------------------------------|----------------|-------------------|
| DECARY Philippe et JOUANNE | 1170 | 149 | 0,65 | 96,85 |
| RAGAULT Pascal et CREVEL | 1174 | 33 | 0,65 | 21,45 |
| | 1175 | 33 | 0,65 | 21,45 |
| | 1178 | 107 | 1,00 | 107 |
| | 1179 | 19 | 1,00 | 19 |
| DESCROIZETTE Christophe | 1161 | 12 | 0,65 | 7,80 |
| SIRON Cécile | 769 | 106 | 0,65 | 68,90 |
| | 771 | 7 | 15,00 | 105,00 |
| FAGARD Louis | 1163 | 14 | 0,65 | 9,10 |
| | 1168 | 102 | 0,65 | 66,30 |
| | 1167 | 83 | 0,50 | 41,50 |
| TOTAL | | 665 m² | | 564,35€ |

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à acheter les parcelles désignées ci-dessus, précise que la vente se fera par acte administratif et désigne Monsieur Raymond LELEU, 1er Adjoint au Maire, pour représenter la commune.

Il est décidé qu'un courrier de rappel avec date buttoir de réponse sera envoyé en recommandé avec accusé de réception, aux propriétaires qui n'ont pas encore répondu. Sans réponse à la date échéance, une Déclaration d'Utilité Publique sera lancée.

Emprises Trottoirs

Monsieur VANDENBERGHE rappelle que lors des confections de voirie, les voies ont été élargies et qu'à l'heure actuelle, les parcelles représentant le trottoir sont toujours référencées au cadastre à la côte des riverains.

Différentes rues sont concernées, dont le rue de la Bretonnière et la Résidence de l'Eglise (où il ne manque plus que quelques renseignements d'état civil pour clore le dossier, les propriétaires étant tous d'accord).

Il informe les membres du conseil que rue des buissons, Section AB, lieu-dit "le Village Est" l'achat des parcelles peut être fait. Il s'agit des parcelles :

| Propriétaire | Lieu-dit | Section | N° de parcelle | Surface en m² | Total en € |
|---------------------|-----------------|----------------|-----------------------|---------------------------------|-------------------|
| BERTHE François | Le village Est | AB | 292 | 12 | 1,00 |
| | | | 444 | 10 | 1,00 |
| BERTHE Philippe | Le Village Est | AB | 293 | 28 | 1,00 |

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à acheter les parcelles désignées ci-dessus, précise que la vente se fera par acte administratif et désigne Monsieur Raymond LELEU, 1er Adjoint au Maire, pour représenter la commune.

10 - Echange de Terrains Lieu-dit "Les Eraines"

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur VANDENBERGHE qui informe le conseil municipal de la proposition d'échange de terrains entre la commune parcelle n° AC 281 "Les Eraines" 160m² contre la parcelle n° AC 312 "Les Eraines" 112m² appartenant à Monsieur Christian MARECAILLE.

Soulte de 72,96€ en faveur de la commune

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide l'échange des parcelles tel que défini ci-dessus.

Le conseil municipal précise que cet échange se fera par acte administratif et nomme Monsieur Raymond LELEU, 1er maire adjoint, pour représenter la commune.

Monsieur VANDENBERGHE informe également les membres du conseil de la possibilité d'échange de terrains entre la commune, parcelles situées :

| <i>Lieu dit</i> | <i>Section</i> | <i>N° de parcelle</i> | <i>Surface en m²</i> | <i>Prix/m²</i> | <i>Total en €</i> |
|-------------------|----------------|-----------------------|---------------------------------|---------------------------|-------------------|
| Les Campivons | B | 359 | 1445 | 0.50 | 722.50 |
| Les Campivons | B | 360 | 1356 | 0.50 | 678.00 |
| Les Campivons | B | 363 | 1646 | 0.50 | 823.00 |
| Les Campivons | B | 481 | 402 | 0.50 | 201.00 |
| Les Campivons | B | 364 | 99 | 0.50 | 49.50 |
| La Butte Aigumont | B | 583 | 375 | 0.50 | 187.50 |
| Total | | | 5323 | | 2661.50 |

Contre les parcelles lieu-dit "Les Eraines" Section AC n°331 pour 71 m² et AC n°242 pour 339m² appartenant à Monsieur Aimé LECLERCQ au prix de 1,52€/m² soit un total de 410 m² pour un prix de 623,20 euros.

Soulte de 2.038,30€ en faveur de la commune.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide l'échange des parcelles tel que défini ci-dessus.

Le conseil municipal précise que cet échange se fera par acte administratif et nomme Monsieur Raymond LELEU, 1er maire adjoint, pour représenter la commune.

Questions Diverses.

✓ Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la démission en date du 20 juin 2012, de Madame Martine AUGUSTE de son poste de conseillère municipale et de son poste de vice présidente du CCAS.

✓ Monsieur le Maire informe que Monsieur COULLOC'H, actuel locataire du petit marais, se plaint que les chasseurs n'aient pas pu chasser cet hiver à cause de l'abattage des arbres. Il demande une réduction de loyer (pour la gêne causée) et propose par la même un échange de parcelles de bois avec la commune.

Le conseil, considérant que son bétail a causé des dégâts sur les arbres (d'où l'abattage de ceux-ci) aucune remise de loyer ne lui sera accordée.

Monsieur FAGARD souligne la différence de surface boisée proposée en échange et la valeur inférieure des essences d'arbres. Il ajoute que cet échange scinderait le petit marais et qu'il n'y a aucun intérêt à diviser la propriété communale.

Monsieur LELEU informe le conseil que Monsieur COULLOC'H a détourné le chemin de randonnée depuis plusieurs années.

Le conseil municipal émet une fin de non recevoir pour le remise de loyer et pour l'échange de parcelles.

✓ Monsieur le Maire fait part des remerciements de la famille GUERLIN pour les témoignages de sympathie lors des obsèques de Mme Josette GUERLIN.

✓ Monsieur le Maire fait part du don de Monsieur MARTIN, de deux chevalets avec tableaux blancs ayant appartenu à l'association Soleil d'Automne.

✓ Madame BONTEMPS fait part de la relance de la part de l'entreprise Longuélec d'une facture de 2010 non réglée pour le branchement provisoire des commerces 1 et 2 sur l'immeuble "Le Clos Moreau". Elle demande à Monsieur NOWINSKI copie du devis et pourquoi cette facture n'est pas réglée. Celui-ci lui répond que le travail a été fait, c'est sûr, mais qu'il ne se souvient plus du pourquoi du non règlement.

✓ Monsieur LELEU rappelle que cela fait un mois qu'il n'y a plus d'éclairage à l'Eglise. Il informe également que des tuiles ont été cassées sur le local qui sert à l'Amicale (la gendarmerie est avertie) et qu'il y a quelques infiltrations.

Monsieur VANDENBERGHE ajoute que l'éclairage public ne fonctionne plus rue verte.

✓ Monsieur LELEU signale que les panneaux pré-stop rue Jean Beau et limitation de tonnage Chemin de la prairie ont disparu.

Il alerte également sur le passage dans les rues limitées à 3T5 de gros camions de livraison de matériaux.

- ✓ Monsieur NOWINSKI, signale que Madame STEFAN se plaint que son garage soit entièrement dédié aux besoins de l'Amicale et qu'elle ne puisse pas rentrer son véhicule.
- ✓ Madame GOËNSE fait part de son étonnement quant aux corrections qu'elle avait apportées sur le projet du dernier Cinqueux Infos et qui n'ont pas été respectées.
- ✓ Madame BONTEMPS demande que soit annoncée, dans ce numéro à paraître de Cinqueux Infos, l'installation prochaine d'un défibrillateur aux portes de la Mairie.
- ✓ Monsieur le Maire fait part de la relance de demande de terrain de Madame ROUGGANAKIS, pour l'implantation d'une micro-crèche.
Le conseil municipal n'est pas d'accord pour lui vendre une parcelle lieu-dit "Les Eraines" de peur du devenir du bâtiment en cas de cessation d'activité.
Monsieur LE GRANVALET informe qu'il existe actuellement un bail dit emphytéotique.
Madame BONTEMPS demande si la commune ou le CCAS n'ont pas d'autres terrains à proposer.
Après un large débat et plusieurs hypothèses suggérées, aucune solution n'a été trouvée mis à part une location par bail emphytéotique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt deux heures et vingt minutes.

Le Maire.